

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

15 décembre 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le quinze décembre à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 9 décembre 2016 en séance publique par le Président, s'est réuni au Centre Culturel Municipal, Allée du Stade à Couzeix, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Mme Sylvie BILLAT, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme. Marie-Claude BODEN, Mme. Marie LAPLACE, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Vincent GERARD, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Philippe REILHAC donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE

M. Ludovic GERAUDIE donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET

M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER

Absents :

M. Pierre COINAUD, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Guillaume GUERIN, M. Vincent LEONIE, Mme. Sarah GENTIL, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme. Nicole GLANDUS, Mme. Isabelle DEBOURG, Mme. Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme. Nadine RIVET, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme. Sylvie ROZETTE, M. Pierre LAFOND, Mme. Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme. Nadine VERCOUSTRE, M. Christian UHLEN, Mme. Annie SCHWARDELE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Budget Principal et Budgets Annexes : autorisation de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2017

Il est demandé au Conseil Communautaire de permettre l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes au 1^{er} janvier 2017 alors que les budgets primitifs n'auront pas encore été votés.

Ces autorisations sont valables dans la limite des crédits ouverts aux budgets précédents en fonctionnement et du quart des crédits ouverts aux budgets précédents pour l'investissement.

Le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,
- autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que présenté en annexe,
- autorise à partir du 1er janvier 2017, la reconduction des crédits reportés des programmes d'investissement hors AP tels que définis précédemment et qui feront l'objet d'un état dès la clôture de l'exercice,
- autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme (AP) votée sur les exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Aide à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la société BLANCHON

Pour la construction d'un bâtiment sur la zone de Romanet à Limoges, l'entreprise BLANCHON a sollicité un accompagnement financier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (avant la publication de la loi NOTRe) et de Limoges Métropole au titre des aides à l'immobilier d'entreprise.

La Région Nouvelle Aquitaine a accordé une aide à l'immobilier d'un montant maximum de 279 322 euros à l'entreprise BLANCHON représentant 15% des dépenses éligibles qui s'élèvent à 1 862 153 euros.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution à l'entreprise BLANCHON d'une subvention équivalente à 10% des dépenses éligibles et ne dépassant pas un montant maximum de 186 215 euros, et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Parc d'activités de la Grande Pièce – Cession d'une parcelle de terrain à la société
ABRASSOUD ou toute personne physique ou morale s'y substituant

Le Conseil Communautaire accepte la candidature de la Société ABRASSOUD, spécialisé en négoce de produits industriels, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 2 100 m² sur le lotissement Labou Tansi, Parc d'activités de « La Grande Pièce » et décide que cette cession interviendra moyennant le prix de 25 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix de vente de 52 500 euros hors taxe.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Dérogation au repos dominical dans les commerces de détail de Boisseuil,
Feytiat, Limoges et Le Vigen pour l'année 2017

Conformément aux dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », les maires des communes de Boisseuil, Feytiat, Limoges et Le Vigen ont sollicité l'avis de leurs conseils municipaux respectifs sur l'autorisation de dérogation dans les commerces de détail au repos dominical pour 5 dimanches en 2017 et l'avis du conseil communautaire pour deux dimanches supplémentaires.

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable aux demandes des communes de Boisseuil, Feytiat, Limoges et Le Vigen pour une dérogation au repos dominical dans les commerces de détail pour les deux dimanches suivant : le 3 septembre et le 3 décembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et
l'Office de Tourisme de Limoges

Le partenariat existant entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'Office de Tourisme de Limoges devant être reconduit, le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention de 30 000 euros à l'Office de Tourisme de Limoges au titre de l'année 2016, se prononce favorablement sur le contenu de la convention correspondante et autorise le Président à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Transformation de l'Office de Tourisme de Limoges en Office de Tourisme Intercommunal

Au 1^{er} janvier 2017, Limoges Métropole exercera la compétence « promotion du tourisme » pour laquelle il est envisagé de conserver l'office de tourisme de Limoges qui aurait vocation à se transformer en Office de Tourisme Intercommunal.

Cette solution impose de redéfinir l'organisation des offices de tourisme existants sur le territoire de Limoges Métropole tel que l'office de Solignac et de modifier les statuts de l'office de tourisme de Limoges, notamment en instituant une gouvernance intercommunale et en modifiant son périmètre d'intervention.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Limoges ayant vocation à se transformer en Office de Tourisme Intercommunal sur l'année 2017

Dans le cadre du bon déroulement du transfert de la compétence « promotion du tourisme » à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et afin d'assurer la continuité du paiement des salaires et des charges, le Conseil Communautaire accorde une subvention de 545 000 euros à l'Office de Tourisme de Limoges ayant vocation à se transformer en Office de Tourisme Intercommunal au titre de l'année 2017 et autorise le Président à signer la convention afférente prévoyant des acomptes mensuels à compter du 1^{er} janvier prochain à hauteur de 45 417 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Projet de franchissement de l'A20 entre la Bastide et le Puy Ponchet

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole envisage un nouveau projet de franchissement autoroutier qui relirait le secteur du Puy Ponchet, en plein essor, et le quartier urbain de la Bastide, en faisant le choix d'une liaison dédiée aux transports en commun et aux modes doux.

Ainsi, ce projet répondrait à plusieurs logiques de développement : une logique urbanistique, créant du lien entre des secteurs entiers, aux fonctionnalités complémentaires et une logique environnementale.

Le Conseil Communautaire :

- autorise le lancement de ce projet d'infrastructure en ce qu'il contribue au développement territorial de la Communauté d'Agglomération ;
- autorise le Président à solliciter le (les) autorisation(s) d'urbanisme ou autre nécessaire(s) au projet, auprès des autorités compétentes et à déposer toute demande de subvention auprès des financeurs potentiels.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Commune de Couzeix - Desserte Buxerolles Mas Gigou - Création et aménagement d'une voie - Demande d'autorisation de défrichement

Dans le cadre de l'amélioration de la desserte du secteur Buxerolles / Mas Gigou, sur la commune de Couzeix, la création d'une voie nouvelle publique de liaison entre la rue du Mas Gigou et le giratoire du début de la rue de Buxerolles est envisagée.

Afin de pouvoir réaliser l'ensemble de ces aménagements, il est nécessaire de défricher une partie des terrains au lieu-dit Le Fournerie.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Conventions entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions valant permission de voirie à conclure avec le Département de la Haute-Vienne pour :

- la mise en place d'un carrefour à feux au niveau du carrefour rue Jules Ferry et Route de Nexon sur la Route Départementale n° 11, commune de Condat-sur-Vienne,
- la création d'un cheminement piétonnier et la mise aux normes pour les personnes à Mobilité Réduite (PMR) de l'arrêt de bus « Leycuras », route Départementale n°704A, commune du Vigen.

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à signer toutes conventions à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers ainsi que toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Aménagement de l'avenue de la Libération à Feytiat
Création d'un carrefour urbain – boulevard Schuman à Limoges
Lancement des procédures en Appels d'Offres Ouverts

Le Conseil Communautaire autorise le lancement des appels d'offres relatifs :

- à l'aménagement de l'avenue de la Libération à Feytiat, pour un montant estimatif de 730 000 euros HT et avec un délai d'exécution de 8 mois,
- à la création d'un carrefour urbain à sens giratoire, boulevard Schuman à Limoges, pour un montant estimatif de 1 200 000 euros HT et avec un délai d'exécution de 10 mois.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus, toute convention à venir avec d'éventuels partenaires financiers ainsi que tout document nécessaire afférent dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Lancement de procédures en Appels d'Offres Ouverts, sous forme
d'Accords Cadres

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de procédures de consultation en appels d'offres ouverts sous forme d'accords cadres pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an pour les marchés suivants :

- 1- « Fourniture et pose de clôtures », pour un montant estimatif annuel de 75 000 euros H.T.
- 2- « Fourniture de produits de marquage routiers pour la réalisation de travaux en régie » en 3 lots, pour un montant global annuel estimatif de 20 000 euros H.T par lot.
- 3- « Travaux de marquage routier », pour un montant estimatif de 770 000 euros H.T.
- 4- « Construction de trottoirs et chaussées en asphalte », pour un montant estimatif de 540 000 euros H.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Définition des objectifs et des modalités de concertation préalable - Grand
Projet du Campus Universitaire Marcland-Vanteaux et du Pôle Hospitalier
CHU Dupuytren-CHS Esquirol

Dans le cadre du Grand Projet du Campus Universitaire Marcland-Vanteaux et du Pôle Hospitalier CHU Dupuytren-CHS Esquirol, il est proposé de mener une phase de concertation préalable du public afin de pouvoir informer et concerter sur ce projet au plus près des besoins et des attentes de la population de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire approuve les objectifs et les modalités de cette concertation préalable du Grand Projet du Campus Universitaire Marcland-Vanteaux et du Pôle Hospitalier CHU Dupuytren-CHS Esquirol.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Centrale Energie Déchets et Centre de Recyclage de
Limoges Métropole Tarifs 2017

Le Conseil Communautaire vote, pour 2017 :

- les tarifs de traitement et d'évacuation des déchets reçus à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM). Il est facturé un minimum d'une tonne traitée,

Traitement à la CEDLM des déchets ménagers : tarifs hors TGAP (euros par tonne)	77,00
Traitement à la CEDLM des déchets d'activités de soins banalisés : tarif hors TGAP (euros par tonne)	98,50
Traitement à la CEDLM de Déchets Industriels Banals : tarif hors TGAP (euros par tonne)	87,00

- les tarifs de traitement à la tonne des matériaux reçus et traités au Centre de Recyclage de Limoges Métropole et des prix de vente du compost.

Tri du flux mélangé emballages ménagers recyclables et papier en euros par tonne	157,00
Tri du flux emballages ménagers recyclables sans papier en euros par tonne	366,00
Mise en balles des journaux revues magazines, cartons et autres matériaux sans tri préalable en euros par tonne	30,00
Transfert du verre ménager en euros par tonne	11,50
Compostage des déchets verts en euros par tonne	38,00
Caractérisation du gisement entrant selon la norme XP-X30-437 en euros par caractérisation	114,00

Renouvellement des badges d'accès des collecteurs en cas de perte en euros par badge	18,50
--	-------

Vente de compost vert fabriqué selon la norme AFNOR NFU 44-051 aux professionnels et collectivités.

Le prix de vente en vrac et sacs s'applique du départ du site, chargement compris pour le vrac.

Vente en vrac :

Professionnels et Collectivités autres que celles adhérentes à Limoges Métropole	Commandes annuelles			
	Inférieures à 50 tonnes	Comprises entre 50 et 300 tonnes	Comprises entre 300 et 500 tonnes	Supérieures à 500 tonnes
Compost moyen 0 - 30 mm	7 €/la tonne	5 €/la tonne	2 €/la tonne	1,50 €/la tonne
Refus de criblage et andains broyés	Gratuit			

Vente en sacs :

Professionnels et Collectivités	Commandes annuelles	
	Inférieures à 300 sacs	Comprises entre 300 et 1 000 sacs
Compost 0 - 30 mm en sac de 40 litres (environ 20kg)	3 €/le sac	2 €/le sac
Communes membres de Limoges Métropole	Commandes annuelles supérieures à 5 000 sacs	
Compost 0 - 30 mm en sac de 40 litres (environ 20kg)	1 €/le sac	

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention entre Limoges Métropole et le SYDED - Année 2017

La convention avec le SYDED relative au fonctionnement des différentes unités de traitement arrivant à échéance au 31 décembre, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une nouvelle convention d'un an fixant :

- d'une part, les conditions d'utilisation par le SYDED, de la Centrale Energie Déchets et du Centre de Recyclage gérés par la Communauté d'Agglomération,
- et d'autre part, les conditions d'utilisation par Limoges Métropole, de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ALVEOL) gérée par le SYDED.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole avec renouvellement des équipements thermiques
Avenant n°10

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'exploitation de la Centrale Energie Déchets, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°10 au marché d'exploitation de la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole avec renouvellement des équipements thermiques, avec la société de Traitement et de Valorisation des Déchets du Limousin (STVL).

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Contrat avec Eco-Emballages et contrats de reprise des matériaux prolongation des contrats

Pour assurer la continuité du service public dans l'attente de la publication du cahier des charges des Pouvoirs Publics, des agréments des sociétés retenues et du futur barème F, il est nécessaire d'actualiser tous les contrats liés à la collecte sélective avec les sociétés concernées et de permettre leur prolongation jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les avenants aux contrats de ces différentes sociétés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adhésion de la commune de Chaptelat
Exercice de la compétence ordures ménagères

La commune de Chaptelat devant adhérer à Limoges Métropole au 1^{er} janvier 2017, et dans le cadre de la compétence collecte et valorisation des déchets, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer :

- avec la commune de Chaptelat et la société VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN, l'avenant de partition au marché de collecte des déchets conclu par la Communauté de communes L'Aurence Glane Développement,
- l'avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés - lot n°2 « Collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur le territoire de Limoges Métropole » conclu avec la société VEOLIA PROPLETE LIMOUSIN.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Location de camions pour la livraison de bacs - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le Conseil Communautaire autorise le lancement d'un marché de « Location de camions pour la livraison de bacs », sous la forme d'un marché de nature mixte en appel d'offres ouvert, d'une durée de 3 ans reconductible une fois un an, pour un montant estimatif global de 190 000 euros HT pour la durée du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Prestation de broyage à domicile - modification de la convention

Pour développer la prestation de broyage de branches au domicile des particuliers et pouvoir répondre à de nouvelles sollicitations des usagers, un marché réservé de mise à disposition de personnel a été conclu afin que ces prestations puissent être réalisées par un prestataire mandaté par Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications de la convention type et de la régie de recettes relative à cette prestation et autorise le Président à signer, sur la base de la convention type, tout document nécessaire à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Accord-cadre de transport et traitement des déchets verts issus du réseau des déchèteries depuis des centres de regroupement - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le marché concernant l'exutoire de secours du traitement des déchets verts issus du réseau des déchèteries prenant fin au cours du mois de juillet 2017, le Conseil Communautaire autorise le lancement du marché relatif au transport et au traitement des déchets verts issus du réseau des déchèteries depuis des centres de regroupement, par voie d'appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans reconductible une fois un an.

L'estimation financière est de 288 000 € HT sur la durée totale du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Redevance d'assainissement collectif et
redevance d'assainissement non collectif
Tarifs 2017

Concernant la redevance d'assainissement collectif, il vous est proposé d'établir le tarif unique de la redevance assainissement à 1,050 € HT pour les 17 communes fondatrices. Avec la taxe perçue par l'Agence de l'Eau et la TVA au taux de 10%, le tarif pour l'utilisateur serait de 1,353 € TTC, ramenant l'évolution à + 2,19 % par rapport au tarif TTC de l'année 2016.

Pour la commune de Couzeix, dont l'harmonisation s'achèvera en 2020, le tarif étant de 1,201 HT € en 2016, il suivra une variation de -1,5 % pour 2017 et s'établirait à 1,499 € TTC.

Quant à la commune de Chaptelat, dont l'harmonisation s'achèvera en 2023, et compte tenu de son intégration à venir au 1^{er} janvier 2017 au sein de Limoges Métropole, il vous est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2016 à savoir 1,481 € TTC.

Pour la redevance d'assainissement non collectif, il vous est proposé le maintien des tarifs à l'identique de ceux de 2016 à l'exception des demandes de renseignements des notaires.

Redevance assainissement non-collectif tarif 2017

Nature de la prestation	Tarifs 2017 en € nets de taxe
Contrôle de conception et de réalisation pour une construction neuve (40 % conception, 60 % réalisation)	242,64
Contrôle de conception et de réalisation dans le cadre d'une réhabilitation d'installation	171,80
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante	70,84
Contrôle, à la demande, de fonctionnement et d'entretien d'installation existante (hors vente)	70,84
Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'installation existante en réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières	120,00
Réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières (instruction administrative seule sans déplacement sur site ni contrôle d'installation)	25,00
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle de fonctionnement de la part de l'utilisateur (refus, absences répétées...)	141,68

Le Conseil Communautaire vote l'application des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ainsi que les tarifs de la redevance d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Fixation du prix du branchement au réseau public d'assainissement - Année 2017

Le Conseil Communautaire maintient à l'identique le prix du branchement particulier au réseau d'assainissement fixé en 2016.

Les tarifs sont les suivants :

- branchement eaux usées et eaux pluviales seules et branchement unitaire: 1 637,94 € H.T.
- branchement séparatif (eaux usées et eaux pluviales) : 1 918,94 € H.T.

Le tarif des branchements relatifs à toute autre opération sera déterminé par la Direction de l'Assainissement et des Espaces Naturels sur la base d'un devis estimatif et des travaux réellement exécutés.

S'agissant des opérations d'extension de réseaux à l'initiative de Limoges Métropole, les tarifs applicables pour les branchements des immeubles existants au moment des travaux sont les suivants comprenant un rabais de 30% pour intégrer l'économie d'échelle induite par la création groupée de branchements :

- branchement eaux usées et eaux pluviales seules et branchement unitaire: 1 146,56 € HT,
- branchement séparatif (eaux usées et eaux pluviales) : 1 343,26 € HT

Le Conseil Communautaire vote l'application de ces tarifs à compter du 1er janvier 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Déversement des matières de vidange - Redevance année 2017

Le coût du traitement complet des matières de vidange, pour l'année 2017, est reconduit à l'identique depuis 2015 et est ainsi maintenu à 28,77 € H.T. / Tonne de produit brutes.
Le Conseil Communautaire vote l'application de ce nouveau tarif de déversement des matières de vidange à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Facturation de l'instruction des demandes de renseignements des notaires en matière
d'assainissement collectif - Année 2017

Le Conseil Communautaire vote l'application des tarifs d'instruction des demandes de renseignements des notaires en matière d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2017 prévoyant une évolution de ces tarifs maintenus à l'identique depuis 2012 :

- l'instruction administrative seule (frais de gestion pour le traitement du dossier, existence du branchement) : le tarif évoluerait de 20,00 € H.T. à 25,00 € H.T.
- l'instruction administrative et visite sur le terrain (incluant les frais de gestion pour le traitement du dossier, les frais de déplacement, le contrôle de conformité du raccordement) : le tarif évoluerait de 100,00 € H.T. à 120,00 H.T.

Ce contrôle est effectué à partir des éléments visibles sur le terrain et n'a pas pour objet d'observer l'état des ouvrages privés jusqu'au branchement public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif Assimilés
Domestiques (PFACAD) - Année 2017

Le Conseil Communautaire vote l'application des tarifs de la PFAC et de la PFACAD à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif

1- Pour 1 équivalent-logement (logement, appartement...)	1 556,99 €
2- Pour 2 équivalents-logement (logement, appartement...)	2 958,27 €
3- Pour 3 équivalents-logement (logement, appartement...)	4 157,14 €
4- Pour 4 équivalents-logement (logement, appartement...)	5 169,17 €
5- Pour 5 équivalents-logement (logement, appartement...)	5 994,39 €
6- Pour 6 équivalents-logement (logement, appartement...)	6 726,17 €
7- Pour 7 équivalents-logement (logement, appartement...)	7 193,27 €
8- Pour 8 équivalents-logement (logement, appartement...)	7 473,51 €
9- Par équivalent-logement (logement, appartement...) au-delà de 8	934,18 €
10- Par équivalent-logement de type studio ou F1 dans un collectif ou groupement d'habitations de plus de 8 logements	622,79 €

Cas des immeubles existants ayant l'obligation de se raccorder sur le réseau public construit postérieurement : par équivalent-logement (logement, appartement...) : 100 €.

Pour permettre l'application des dispositions de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique et de l'Ordonnance du 15 juin 2000, dans le cas des établissements industriels, des écoles, des hôpitaux, des cinémas, des hôtels, des bureaux et commerces, des usines et ateliers, etc., il s'avère nécessaire de convertir chaque établissement en nombre équivalent-logement, en tenant compte des éléments indiqués dans le tableau ci-après :

Etablissement	Nombre d'usagers	Nombre d'équivalents-logement
Ecoles	Par tranche de 50 élèves externes *	1
	Par tranche de 12 élèves internes *	1
Hôpitaux	Par tranche de 3 lits *	1
Cinémas	Par tranche de 100 places *	1
Cafés / Restaurants	Par tranche de 25 couverts*	1
Usines, ateliers, bureaux, commerces...	Par tranche de 50 personnes*	1
Etablissements d'hébergement (hôtel, maison de retraite...)	Par tranche de 3,5 résidents*	1
Station de lavage pour véhicules (rouleaux et/ou haute pression)	Par tranche de 2 pistes de lavage*	1
Piscines collectives	Par tranche de 15 baigneurs*	1

* hors personnel du site qui sera comptabilisé sur la base de 1 équivalent-logement par tranche de 50 personnes.

Cette indemnité sera facturée dès le constat de déversement des eaux usées domestiques ou des eaux usées assimilées domestiques ou au plus tard à l'occasion du contrôle de conformité de raccordement effectué par le service de l'assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Perception de la redevance d'assainissement collectif auprès des usagers des communes
membres du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne
Briance Gorre - Convention avec le délégataire du service de l'eau potable pour une
facturation unique d'eau potable et d'assainissement

Dans le cadre de la compétence assainissement et afin de poursuivre la facturation unique de l'eau potable et de l'assainissement collectif auprès des usagers, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec le délégataire exploitant du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Vienne Briance Gorre pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2028 pour les 9 communes suivantes :

- Feytiat,
- Isle,
- Condat-sur-Vienne,
- Boisseuil,
- Saint-Just-le-Martel,
- Panazol,
- Verneuil-sur-Vienne,
- Le Vigen
- et Solignac

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Contribution financière à l'organisation des 14^{ème} Assises Nationales de l'ANC
(Assainissement Non Collectif) en 2017

En 2017, Limoges Métropole pourrait être co-organisatrice de la 14^{ème} édition des Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sur son territoire et apporter une participation financière à hauteur de 35 000 euros.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'est, quant à elle, engagée sur un montant de 30 000 €.

Le Conseil Communautaire approuve la tenue de cette manifestation en 2017 sur le territoire de Limoges Métropole, valide la participation de Limoges Métropole et autorise le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Lancement de procédures en Appels d'Offres Ouverts

Le Conseil Communautaire autorise le lancement de consultations en procédures d'appels d'offres ouverts pour les marchés suivants :

- « Etude et travaux pour la mise en œuvre de diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Limoges Métropole », en 3 lots d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an, pour un montant global estimatif de 300 000 euros H.T.,
- « Etude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et de schéma directeur », pour un montant estimatif de 200 000 euros H.T. et pour une durée de 24 mois,
- « Réalisation d'études de modélisation hydraulique », d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an, pour un montant estimatif annuel de 30 000 euros H.T.,
- « Réalisation d'investigations complémentaires sur le territoire de Limoges Métropole », d'une durée d'un an reconductible 3 fois un an et pour un montant estimatif annuel de 40 000 euros H.T.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adhésion de la Commune de Chaptelat à Limoges Métropole
Exercice de la compétence assainissement

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au marché « travaux d'assainissement sur le territoire de Limoges Métropole – Lot n° 3 conclu avec le groupement d'entreprises SOTEC (mandataire) / GERY & Co / SADE CGTH, afin d'étendre à cette commune l'ensemble des prestations du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Réfection du réseau et des branchements unitaires d'assainissement-Village de Conore à
Peyrilhac-Fixation des tarifs

Dans le cadre de la réfection du réseau et des branchements unitaires d'assainissement au Village de Conore à Peyrilhac, le Conseil Communautaire fixe à 680 € HT le coût du branchement à la charge de chaque usager domestique et particulier concerné par cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Mise à jour de l'inventaire des zones humides du territoire de Limoges
Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

La mise à jour de l'inventaire des zones humides du territoire de Limoges Métropole réalisé entre 2006 et 2008 s'avère indispensable pour caractériser l'évolution de ces milieux.

Le Conseil Communautaire autorise le lancement du marché « Mise à jour de l'inventaire des zones humides du territoire de Limoges Métropole », sous forme d'appel d'offres ouvert, pour une durée de deux ans et pour un montant estimatif de 100 000 euros HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Déclarations d'Intérêt Général des travaux de dérivation du lac d'Uzurat et des travaux
d'aménagement et d'effacement de 5 ouvrages appartenant à la Ville de Limoges
Organisation des enquêtes publiques

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer les Déclarations d'Intérêt Général en préfecture, de décider la réalisation des enquêtes publiques et de solliciter auprès du Tribunal Administratif la désignation de Commissaires Enquêteur pour :

- la restauration de la continuité écologique de l'Aurence en réalisant la mise en dérivation du lac d'Uzurat, comprenant l'aménagement de trois ouvrages principaux pour un montant de 1 100 000 € HT, inscrit dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) Aurence - Auzette,
- la réalisation de quatre aménagements et un effacement d'ouvrages transversaux sur les bassins versants de l'Aurence et de l'Auzette, pour un budget prévisionnel de 571 000 € HT.

Ces travaux bénéficieraient du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Participations financières à la réalisation de logements sociaux par
Dom'Aulim

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer des conventions de financement avec Dom'Aulim pour la réalisation de :

- 12 logements sociaux « Terre de Sienne » à Couzeix pour un montant de 44 000 €,
- 19 logements sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) « l'Académie Saint Lazare » à Limoges pour un montant de 69 000 €,
- 28 logements sociaux en VEFA « La Quintaine » à Panazol pour un montant de 102 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Rattachement de Limoges Habitat à Limoges Métropole - Désignation de représentants au
Conseil d'Administration

Le rattachement de l'office public de Limoges à la Communauté d'agglomération doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et 15 représentants dont 6 élus de Limoges Métropole ainsi que 2 membres représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées doivent être désignés par délibération du conseil communautaire.

Les personnes désignées siégeront au conseil d'administration de Limoges Habitat à compter du renouvellement de cette instance en 2017.

Le Conseil Communautaire désigne :

- 6 représentants élus de l'EPCI de rattachement :

Alain DELHOUME
Bruno GENEST
Philippe REILHAC
Catherine MAUGUIEN-SICARD
Jean-Marie LAGEDAMONT
Sarah GENTIL

- 9 représentants choisis en qualité de personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales; parmi eux, trois seront élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'office autre que celui de rattachement :

Christian RABACHOU – Caisse d'Epargne
Maurice BORDE – Président APSAH
Laurent DEBRACH – ancien Président Mission Locale
Catherine SAULE – Proviseur Lycée Mas Jambost
François RAYSSE – Président Varlin Pont Neuf
Nabila ANIS – Militante associative dans les quartiers
Philippe BARRY – Président Communauté de Communes Val de Vienne
Béatrice TRICARD – Maire de Nieul
Fabrice ESCURE – Conseiller Départemental

- 2 membres représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Mme Annick GUILLOUT – Association ARCHES

Mme Catherine JARRY – Association ATOS

ADOPTÉ

Se sont abstenus

M. Michel DAVID

M. Fabien DOUCET

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Participation financière à la seconde édition de la manifestation Habitat et Initiatives Solidaires organisée par l'association "Dessine-moi un logement"

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de financement pour un montant de 1 400 € avec l'Association « Dessine-moi un Logement » dans le cadre de la seconde édition de cette manifestation en 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention cadre des résidentialisations sur la commune de Limoges

Le Contrat de Ville de l'agglomération de Limoges 2015-2020, dans son pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » prévoit le renforcement du partenariat bailleur/collectivité visant à définir un protocole d'interventions coordonnées autour des résidentialisations des immeubles de logements sociaux.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention-cadre des résidentialisations sur la commune de Limoges.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Confédération Syndicale des Familles: Participation financière 2016

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) sollicite une participation financière de Limoges Métropole pour le cofinancement du poste de chargée de mission sur le logement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention de financement à hauteur de 3 600 € avec la Confédération Syndicale des Familles pour le cofinancement du poste de chargée de mission sur le logement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Participation financière à la réalisation de logements sociaux dans le cadre d'un projet d'habitat participatif par l'association Le hameau d'Emerat - lieudit "Emerat" à Couzeix

Le Conseil Communautaire accorde à l'association Le hameau d'Emerat les aides prévues au règlement d'interventions financières, soit une participation financière prévisionnelle de 50 000 € et autorise le Président à signer la convention de financement afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Evaluation intermédiaire du PLIE et accompagnement à l'élaboration du protocole d'accord
2017-2020

Dans le cadre de la programmation des actions du PLIE, un nouveau protocole d'accord couvrant la période 2017-2020 doit être établi. Limoges Métropole a souhaité que son élaboration soit précédée d'une phase d'évaluation exhaustive de la mise en œuvre du dispositif pour la période 2014-2016.

Le Conseil Communautaire approuve le projet d'évaluation intermédiaire du PLIE et d'élaboration du protocole d'accord 2017-2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adhésion de Limoges Métropole à l'Union Régionale des PLIE de la
Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Communautaire autorise le Président de Limoges Métropole à adhérer à l'Union Régionale des PLIE de la Nouvelle Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans et désigne deux représentants de Limoges Métropole (un titulaire et un suppléant) pour siéger aux assemblées générales de l'URPA :

- M. Bruno GENEST (titulaire)
- M. Jean-Paul DURET (suppléant)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Signature d'une convention de partenariat avec Prisme Limousin pour le dispositif "Les chemins pour l'emploi"

Le Conseil Communautaire accorde le versement d'une subvention de 1 200 € dans la cadre du partenariat entre Prisme Limousin « Les chemins pour l'Emploi » et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et autorise le Président à signer la convention afférente pour l'année 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Contrat de Ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain -
Protocole de préfiguration - Lancement du marché (modification)

Dans le cadre du dispositif du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et des caractéristiques des marchés à lancer dans l'élaboration du protocole de préfiguration une modification est à apporter au - Lot 2 : « enquête de stationnement dans les quartiers NPRU ». Les besoins sur ce type de prestations n'étant pas programmables, la forme de marché la plus adaptée est celle d'un accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois, sans montant minimum et avec un montant maximum de 50 000 € TTC sur toute la durée du marché reconductions incluses. L'estimation est de 10 000 € HT.

Le Conseil Communautaire prend en compte ces modifications pour le marché concerné.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U) La Bastide - conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage unique portant sur l'entrée de ville et le cœur de quartier

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de La Bastide, et le prolongement de la « résidentialisation Degas », deux nouvelles opérations particulières sont prévues :

- L'opération « **Entrée de Ville** » (rue Chigot, voie d'accès au quartier et parkings relais)
- L'opération « **Cœur de quartier** » décomposée en deux sous-opérations : la résidentialisation Pissarro, Véronèse et Manet et la réfection des voiries, parvis, aires de jeux et axe de transport.

Pour une bonne coordination des travaux nécessitant l'intervention de trois maîtres d'ouvrages, le Conseil Communautaire désigne la Ville de Limoges comme maître d'ouvrage unique pour l'opération « Entrée de Ville » et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole comme maître d'ouvrage unique pour l'opération « Cœur de quartier ».

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à signer les conventions à intervenir avec la Ville de Limoges et Limoges Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Protocole d'accord transactionnel - Marché de maîtrise d'œuvre - Programme de Rénovation Urbaine QUARTIER DE LA BASTIDE

Dans le cadre du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Bastide dans le cadre du programme de rénovation urbaine, les trois maîtres d'ouvrages ont fourni des éléments complémentaires à l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue entraînant une évolution des enveloppes travaux selon les montants figurant dans le dossier qui vous a été transmis.

La différence entre l'enveloppe de travaux initiale et l'enveloppe prévisionnelle avant travaux excédant les 4% autorisés dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, Limoges Habitat, la Ville de Limoges et le maître d'œuvre concerné pour les missions d'études réalisées sur les périmètres relevant de la compétence des maîtres d'ouvrage Limoges Métropole et Limoges Habitat.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Aire de Grand Passage
Tarifs 2017 et modification du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire approuve :

- les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 sur l'aire de Grand Passage :
 - o une facturation par nuit et par caravane principale double essieux de 5 €,
 - o un dépôt de garantie en fonction du nombre de caravane, 100 € jusqu'à 10 caravanes, 500 € de 11 à 49 caravanes et 1 000 € pour plus de 50 caravanes
- le nouveau règlement intérieur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Aires d'accueil des gens du voyage

Tarifs 2017 et modification du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 sur les aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole ainsi que le nouveau règlement intérieur.

Frais de séjour :

	Prix de l'eau et de l'assainissement	Prix de l'électricité, le kWh	Droit de séjour par jour
LIMOGES	2,981 €	0,1634 €	1,60 €
FEYTIAT	3,084 €		
ISLE	3,084 €		
LE PALAIS	3,391 €		
PANAZOL	3,084 €		
COUZEIX	2,954 €		

Montant de la caution due à chaque arrivée : 60 €

L'avance sur consommation, est comprise entre 20 et 100 €

Facturation des diverses dégradations :

Bac poubelle endommagé	50€
Stockage d'encombrants en dehors des bacs ou de la benne	50€
Facturation forfaitaire pour dégradation de végétaux	18€
Emplacement rendu non nettoyé au moment du départ	30€
Poubelle rendue sale	20€
Clé perdue	13€
Serrure endommagée ou cassée	30€
Poignée cassée	15€
Prise endommagée	9€
Fil à linge cassé	10€
Matériel prêté, rendu endommagé ou perdu	22€
Divagation d'animaux	20€
Dégradation de clôture	60€

La facturation des détériorations non détaillée ci-dessus se fera sur la base du prix du remplacement du matériel endommagé.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Acquisition immobilière d'une parcelle de terrain appartenant en indivision aux Consorts Teytaud, située au Palais sur Vienne, lieudit "Chatenet" au profit de Limoges Métropole et d'un ensemble immobilier appartenant à la SARL LES IFS, situé à Limoges, 71, rue de Nexon

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir, à l'amiable :

- la parcelle de terrain, appartenant aux consorts TEYTAUD lieudit « Chatenet », commune du Palais-sur-Vienne, moyennant après négociation, le prix de 105 000,00 euros, pour accueillir des projets d'habitats ayant pour ambition de favoriser les projets expérimentaux, à haute valeur ajoutée, avec une forte composante sociale,
- un ensemble immobilier, appartenant à la société SARL LES IFS, situé 71 route de Nexon à Limoges, moyennant le prix de 780 000 euros. Cet ensemble immobilier pourrait permettre l'installation de la Direction de la Propreté de Limoges Métropole et le stockage des bacs à ordures ménagères.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Renouvellement de la convention de veille foncière avec la S.A.F.E.R
Marche Limousin pour l'année 2017 - 2018 - 2019

Le Conseil Communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention de veille foncière avec la S.A.F.E.R Marche Limousin pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, moyennant le forfait fixe annuel de 5 000 € HT et autorise le Président à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Constitution d'un droit de passage d'une canalisation souterraine par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au profit de GRDF, commune de Limoges, route des Crouzettes, situé sur le parc d'activités de la Grande Pièce. Constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire, village de Greignac sis à Verneuil-sur-Vienne

Le Conseil Communautaire autorise :

- au profit de GRDF, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage perpétuel en tréfonds sur partie d'une parcelle de terrain située à Limoges, 18 route des Crouzettes, propriété de Limoges Métropole, pour la pose d'ouvrages annexes nécessaires au réseau de gaz,
- au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la constitution, à titre gratuit, d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire sur partie de trois parcelles de terrain sises à Verneuil-sur-Vienne, « Puy de Mallet », propriété de la commune de Verneuil-sur-Vienne, pour la création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au village de Greignac commune de Verneuil-sur-Vienne.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Désaffectation d'une partie d'une voie publique mise à disposition de Limoges Métropole, commune de Limoges, rue René Caillé, dans le cadre de son aliénation à intervenir entre la Ville de Limoges et Limoges Habitat

Dans le cadre du projet d'aménagement global du quartier des Coutures, Limoges Habitat souhaite réaliser le parking « Gonthier » nécessitant le déclassement d'une partie de la voie publique rue René Caillé, commune de Limoges.

Le Conseil Communautaire prononce la désaffectation partielle de cette voie mise à disposition de Limoges Métropole, en vue de son aliénation à intervenir par la Ville de Limoges au profit de Limoges Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Vente immobilière d'une parcelle de terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole située rue de la Filature à Panazol, au profit de la commune de Panazol – avenant

Le Conseil Communautaire autorise la vente à la Commune de Panazol, de la parcelle de terrain située avenue du Président Vincent Auriol à Panazol et de deux parties de parcelles de terrain situées rue de la Filature à Panazol et autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir à cet effet.

S'agissant d'une régularisation de la délibération n°13.1 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2016 en terme de surface cédée, les autres conditions de cette délibération restent inchangées et notamment le prix de cession.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Constitution d'un droit de passage d'une ligne électrique souterraine de 400 volts par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au profit d'ERDF, commune de Couzeix, lieudit "Les Communaux", situé dans le parc d'activités OCEALIM I

Dans le cadre de la pose d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts, au lieudit « Les Communaux » sur la commune de Couzeix, au sein du parc d'activités OCEALIM I, le Conseil Communautaire autorise, au profit de la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF), la constitution d'un droit de passage, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €) qui sera versée à Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adhésion des communes de Veyrac et Chaptelat au service droit du sol

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document relatif à l'adhésion au service Droit du Sol des communes de VEYRAC et de CHAPTELAT à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Tableau des emplois budgétaires

Le Conseil Communautaire donne son accord aux propositions concernant l'évolution du tableau des emplois budgétaires de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et portant le nombre de postes à 686.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Recrutement dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat
d'accompagnement dans l'emploi

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole entend poursuivre ses efforts en faveur de l'insertion professionnelle des publics particulièrement éloignés de l'emploi par le biais du contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Deux postes pourraient être ouverts au tableau des emplois budgétaires :

- le premier sur des missions d'agent de maintenance à la Direction des transports, afin de renforcer l'équipe de la Maison du V'Lim ;
- le second sur des missions d'acheteur public, à la Direction des affaires juridiques.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces recrutements.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention de mise en œuvre de la reprise de la compétence éclairage public avec la Ville de
Limoges

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à la répartition des agents entre la Ville de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole figurant dans le dossier pour lequel le comité technique de Limoges Métropole a émis un avis favorable le 13 octobre 2016 et autorise le Président à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention de mise en œuvre de la reprise de la compétence éclairage public avec la Ville de
Limoges

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le projet de convention figurant dans le dossier pour lequel le comité technique de Limoges Métropole a émis un avis favorable le 13 octobre 2016 et autorise le Président à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Participation aux frais de stationnement des agents communautaires

Limoges Métropole pourrait participer aux frais de stationnement des agents communautaires situés dans les nouveaux locaux rue Palissy afin de garantir un coût mensuel d'abonnement à la charge de l'agent de 22,50 € plafonné à un coût total maximal d'abonnement de 45 €.

Le Conseil Communautaire donne son accord à ces dispositions et autorise le président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adoption du schéma de mutualisation de Limoges Métropole

Un schéma de mutualisation a été élaboré par Limoges Métropole avec la participation des communes membres dans le souci d'optimiser la mise en commun de moyens humains et techniques grâce à des outils adaptés. Ce document de cadrage pose les bases juridiques relatives à la mutualisation, expliquant les outils disponibles pour mettre en œuvre l'organisation qui sera choisie. Il donne également des pistes de réflexion quant aux services qui pourraient faire l'objet d'une coopération ou d'une mutualisation sans pour autant avoir un caractère prescriptif.

Le schéma est une première étape. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une communication annuelle à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Considérant que les communes membres ont majoritairement émis un avis favorable sur le projet de schéma, le Conseil Communautaire approuve l'adoption du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Route Nationale 147 / Convention d'opération relative à l'aménagement d'une portion de 2X2 voies au nord de Limoges et la réalisation d'un créneau de dépassement au Sud de Bellac

L'amélioration progressive de la Route Nationale 147, qui constitue un axe majeur de développement des espaces, souvent fragilisés, situés entre Poitiers et Limoges a été identifiée et retenue au Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Deux projets, techniquement distincts, sont prévus sur la période, pour un montant global de 67 Millions d'euros :

- la réalisation d'une voie nouvelle à 2x2 voies au Nord-Ouest de l'agglomération, entre les secteurs de Lavaud à Couzeix et la Bachellerie à Nieul. Les 5 premiers kilomètres de cette nouvelle voie, au départ de Lavaud, sont l'objet de cette phase fonctionnelle, qui pourrait être engagée rapidement ,
- la réalisation d'un créneau de dépassement au sud de Bellac, dans l'attente de la poursuite de l'aménagement complet de cet axe en 2x2 voies.

La Communauté d'agglomération est appelée à participer à ces projets à hauteur de 5 M€, afin de compléter les financements provenant de l'Etat (46.5 M€), de la Région Nouvelle-Aquitaine (10,5 M€), du Département de la Haute-Vienne (5 M€).

La réalisation de ces infrastructures nationales sur le territoire de l'agglomération dépend de ce financement, indispensable à l'ouverture des crédits d'Etat.

Le Conseil Communautaire :

- donne une suite favorable à cette demande de financement à hauteur de 5 M€, dans la mesure où celle-ci est réalisée pour partie sur son territoire,
- et autorise le Président à signer la convention d'opération relative à la réalisation de ces travaux avec les différents partenaires.

ADOPTE

Se sont abstenus

M. Jean-Louis NOUHAUD

M. Fabien DOUCET

M. Gaston CHASSAIN

M. Jean-Claude CHANCONIE

M. Annick CHADOIN

M. Jean-Paul DURET

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Actions en faveur du développement du haut débit - opérations de montée en débit et raccordement en fibre des mairies

Le Conseil Communautaire donne son accord à la prise en charge des études assurées par le syndicat mixte Dorsal en matière d'opérations de montée en débit pour les communes de Rilhac Rancon, du Palais sur Vienne et du Vigen.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Raccordement en fibre optique du Pôle de Lanaud - Contribution de la Communauté d'Agglomération
Limoges Métropole

Le Conseil Communautaire accorde une contribution financière de 12 500 euros au syndicat mixte DORSAL ainsi qu'une contribution de fonctionnement à hauteur de 3% du montant HT des travaux réalisés avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros afin de procéder au raccordement en fibre optique du Pôle de Lanaud.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le syndicat mixte DORSAL.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Délégation de Service Public pour l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole :
avenant n° 2 (changement d'identité du co-contractant)

Afin de prendre en compte le changement d'identité du cocontractant résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) qui a été opérée de la société Véga, délégataire de service public (DSP) pour l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole, à la société S-Pass, le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Zénith de Limoges Métropole conclu avec la société Véga et la société S-Pass.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Délégations de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique et du Zénith de Limoges Métropole : modification des grilles tarifaires

Le Conseil Communautaire approuve les grilles tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2017 :

- du centre aquatique de Limoges Métropole conformément à l'article 33 du contrat de DSP pour son exploitation conclu avec la société Vert Marine,
- du Zénith de Limoges Métropole (hors indexation), conformément à l'article 18.3 du contrat de Délégation de Service Public conclu avec la société Véga devenue S-Pass.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Centre aquatique - Protocole d'accord transactionnel avec les sociétés SNEE et son co-traitant
la société AEL

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un protocole d'accord transactionnel à intervenir avec le groupement solidaire des sociétés SNEE (mandataire) et AEL, d'une part et Limoges Métropole d'autre part afin de permettre le règlement financier de travaux supplémentaires d'un montant total de 43 083,62 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence - achat de prestations de communication et de billetterie auprès de clubs et partenaires sportifs - lancement d'accords cadres de services

Il serait envisagé d'acquérir des prestations de communication et de billetterie pour les besoins de Limoges Métropole dans le cadre de marchés publics.

Des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence seraient conclus avec les différents prestataires qui ont l'exclusivité de ces prestations.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les actes correspondants à ces prestations avec les clubs retenus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Accords cadres de fournitures d'objets promotionnels en deux lots
Accords cadres de services relatifs au magazine « le Métropol » en trois lots
Lancement des procédures en appel d'offres ouvert

Le Conseil Communautaire autorise le lancement, sous forme d'appel d'offres ouvert, des accords cadres relatifs à :

- la fourniture d'objets promotionnels, en 2 lots, pour un montant global annuel estimatif de 20 000 euros,
- l'impression, le façonnage, la mise sous pli, la distribution et commercialisation d'encarts publicitaires pour le Magazine « Le Métropol », en trois lots, pour un montant global annuel estimatif de 287 000 euros HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Aide au développement des T. I. C. à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune du Vigen

Le Conseil Communautaire donne son accord au versement d'un fonds de concours de 682,80 €, à la commune de Vigen et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans le cadre de l'acquisition et de l'installation d'un vidéoprojecteur à usage des écoles du Vigen.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) - Modalités
de versement des fonds de concours aux communes membres

Le Conseil Communautaire donne son accord aux nouvelles modalités de versement des fonds
de concours aux communes pour l'achat de matériel informatique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Application des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des
Collectivités Territoriales - Modification de la délégation au Président en matière de Marchés
Publics

Le Conseil Communautaire donne son accord aux nouvelles dispositions modifiant la délibération n° 5.2 du 12 mai 2014 relative aux attributions déléguées au Président en application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Modifications et compléments apportés à diverses délibérations de lancement de marchés

Le Conseil Communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés aux délibérations suivantes :

- délibération n° 12.2 du 27 septembre 2016,
- délibération n° 6.3 du 30 juin 2016,
- délibération n° 6.4 du 30 juin 2016,
- délibération n° 4.6 du 12 novembre 2015,
- délibération n° 5.1 du 4 février 2016,
- délibération n° 4.4 du 31 mars 2016,
- délibération n° 4.11 du 31 mars 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Vérification et maintenance des portes, portails, rideaux, barrières automatiques et des portes sectionnelles - Modifications et compléments apportés à la délibération et la Convention Constitutive de Groupement de Commandes

Il convient d'actualiser les termes de la convention de groupement de commande entre la Ville de Limoges, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limoges, autorisé par la délibération en date du 17 septembre 2015 pour le lancement la passation et l'exécution d'un marché afférent à la vérification et la maintenance des portes, portails, rideaux, barrières automatiques et des portes sectionnelles.

Il s'agira d'un accord cadre mono attributaire conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible deux fois par période de un an, et pour un montant minimum annuel de 18 000 € HT et un montant maximum annuel de 55 000 € HT.

Le Conseil Communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à cette délibération et autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Maintenance des matériels de téléphonie et services associés - convention conclue entre la
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et l'UGAP

Le marché de maintenance de téléphonie arrivant à son terme, le Conseil Communautaire approuve le recours à l'Union des Groupements des Acheteurs Publics (UGAP) pour la maintenance des matériels de téléphonie et les services associés, et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'UGAP et notamment en vue du marché subséquent avec le groupement RESADIA.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Patrimoine Bâti de Limoges Métropole - Agenda d'Accessibilité Programmée / dépôt du dossier d'approbation

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée relatif aux Equipements Recevant du Public (ERP) et aux Installations Ouvertes au Publics (IOP) de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Convention de mise à disposition de distributeurs de boissons et produits alimentaires au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole - Société Pause Plaisir

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions, d'une durée de cinq ans, à intervenir avec la société Pause Plaisir pour la mise à disposition de distributeurs de boissons et produits alimentaires au nouveau siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, rue Bernard Palissy.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Accord cadre d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion technique du patrimoine
De travaux de bâtiment dans les locaux de Limoges Métropole en 20 lots – Lancement de la
procédure en appel d'offres ouverts

Le Conseil Communautaire autorise, sous forme d'appels d'offres ouverts, le lancement :

- du marché relatif à l'« Acquisition et Maintenance d'un Logiciel de Gestion Technique du Patrimoine » pour un montant estimé à 180 000 euros H.T et pour une durée de quatre ans,
- des accords-cadres relatifs aux « Travaux de bâtiment dans les locaux de Limoges Métropole en 20 lots ». Chaque lot pourrait être conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois un an.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à divers organismes pour l'année 2017

Le Conseil Communautaire :

- donne son accord au renouvellement d'adhésions de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour l'année 2017 à plusieurs organismes lui permettant de bénéficier d'un réseau d'échanges d'expériences ou de faciliter le développement de nouvelles actions dans le cadre de l'exercice de ses compétences.
- approuve l'adhésion de Limoges Métropole à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine à hauteur de 50 euros pour l'année 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

Compte-rendu au Conseil Communautaire de diverses décisions

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des articles L.5211.2 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

MOTION D'URGENCE

Le groupe « Financière Turenne Lafayette », propriétaire notamment de Madrange, William Saurin et Garbit, a annoncé avoir découvert des pratiques de présentation trompeuse de ses comptes.

En l'état, les élus communautaires de Limoges Métropole font part de leurs inquiétudes et craignent les potentielles conséquences !

Ils informent que les contacts sont en cours avec la Direction et les syndicats de l'entreprise Madrange.

Dès à présent, les élus communautaires font part de leur soutien actif aux salariés de l'entreprise !

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2016

MOTION D'URGENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MALGRE LE
« BOYCOTT » DES ELUS DE LA MAJORITE MUNICIPALE DE LA VILLE DE
LIMOGES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE POURSUIT SON TRAVAIL AU PROFIT
DE TOUS

Pour la deuxième fois consécutive, les élus de la majorité municipale de la Ville de Limoges ont délibérément choisi de ne pas siéger au Conseil Communautaire.

Compte tenu de la gravité de cette situation, les élus de la majorité communautaire souhaitent faire une mise au point et appeler les élus de la majorité de la Ville de Limoges à un comportement plus responsable.

ADOPTE

Se sont abstenus

M. Michel DAVID
M. Vincent GERARD
M. Jean-Claude CHANCONIE
M. Fabien DOUCET